



SSR La Beline - 39110 Salins-les-Bains
Obésité de l'enfant et de l'adolescent
Livret d'accueil



L'UGECAM Bourgogne Franche-Comté

La direction et l'ensemble des personnels de l'UGECAM Bourgogne Franche-Comté sont heureux de vous accueillir dans l'un de leurs établissements et vous souhaitent le séjour le plus agréable possible.

Vous trouverez dans ce livret, toutes les informations utiles et pratiques pour faciliter votre séjour et répondre aux questions que vous vous posez.

Nos équipes médicale, soignante, éducative, pédagogique, logistique et administrative mettent tout en oeuvre pour vous accueillir et vous accompagner dans les meilleures conditions possibles. Elles s'efforceront de concilier vos attentes et vos besoins avec les nécessités de fonctionnement des établissements.

Vos appréciations, critiques et suggestions sur l'accueil, les soins et nos différentes prestations durant votre séjour seront les bienvenues et nous permettront d'améliorer nos services. N'oubliez pas de remplir notre questionnaire de satisfaction avant votre sortie.

Chiffres clés

Plus de **550** salariés en Bourgogne Franche-Comté

816 lits et places

2500 usagers accompagnés

15 structures médico-sociales

2 établissements sanitaires

2 établissements certifiés par la Haute Autorité de Santé

Démarche qualité et sécurité des soins

Tous nos établissements sont engagés dans une démarche continue d'amélioration de la qualité et de la sécurité des soins et sont certifiés par la Haute Autorité de Santé.

Les rapports de certification sont consultables sur le site Internet :

www.has-sante.fr

Depuis le 1^{er} janvier 2010, tous les établissements français ont pour obligation de mettre à disposition des patients leurs IPAQSS (Indicateurs Pour la Qualité et la Sécurité des Soins). Nos résultats sont affichés dans nos établissements et consultables sur le site Internet :

<http://www.scopesante.fr/>



Bienvenue au SSR La Beline (39110 Salins-les-Bains)

Nous vous souhaitons la **bienvenue au sein du SSR La Beline de Salins-les-Bains**

L'établissement dispose d'une autorisation spécialisée en soins de suite et de réadaptation pour les enfants et les adolescents (6 à 18 ans) :

■ prise en charge des affections des systèmes digestif, métabolique et endocrinien (prise en charge limitée à l'obésité).

Soyez assuré que chaque membre du personnel, quelle que soit sa fonction, mettra tout en œuvre pour participer au mieux au projet de prise en charge individualisé qui vous sera proposé à votre arrivée.

Ce livret a été préparé à votre intention pour vous permettre de faire connaissance avec l'établissement, son organisation et connaître vos droits et vos devoirs

Notre établissement est engagé dans une démarche qualité permanente. Vos appréciations, critiques et suggestions nous permettront d'améliorer nos prestations. Vous aurez l'occasion de nous en faire part en remplissant notre questionnaire de satisfaction.

Nous vous souhaitons un agréable séjour.

Dr Aurore THYEBAULT, médecin coordonnateur adjoint

Frédéric BOUTEILLE, directeur

La Beline

Créée en 1947 et appelée « La Beline » en raison du Fort Belin qui la domine, le SSR est implantée sur la commune de Salins-les-Bains, cité touristique, située à environ 40 kilomètres des villes de Besançon, Dole, Pontarlier et Lons-le-Saunier.

L'établissement a une capacité d'accueil de 47 lits avec une surface habitable de 4500 m². Elle est située en pleine nature, au pied du Fort Belin, dans un parc de deux hectares.

Sommaire

L'UGECAM BFC.....	p 2
Bienvenue à La Beline.....	p 3
L'offre de soins.....	p 4
A votre arrivée.....	p 5
Votre séjour.....	p 6
Le plan interne.....	p 7
Votre sécurité.....	p 8
Le projet thérapeutique individualisé.....	p 9
Vos interlocuteurs.....	p 10
La scolarité.....	p 11
La vie quotidienne.....	p 12
Les contacts avec les familles.....	p 13
Charte du patient hospitalisé.....	p 14
Valeurs du groupe.....	p 15
Votre sortie.....	p 16
La prise en charge de la douleur.....	p 17
L'établissement est vigilant.....	p 18
Mieux connaître vos droits.....	p 19 à 20
Vous avez la parole.....	p 21



L'offre de soins à La Beline

L'obésité est reconnue par l'OMS depuis 1997 comme une maladie chronique, « **maladie qui évolue à long terme, associée à des complications et susceptible de réduire la qualité de vie.** »

Les établissements SSR sont particulièrement concernés par cette question émergente puisque les prises en charge en SSR ont pour objet principal de **prévenir ou réduire** les conséquences fonctionnelles, physiques, psychologiques ou sociales des déficiences ou des limitations de capacités.

L'éducation thérapeutique :

Elle vise à aider le patient à acquérir ou à maintenir les connaissances et compétences dont il a besoin pour gérer au mieux sa vie avec une maladie chronique. Il s'agit d'un processus continu, intégré dans le soin et centré sur le patient.

Un prise en charge globale

Le SSR La Beline apporte aux enfants et aux adolescents une prise en charge multiprofessionnelle associée à une scolarité.

La prise en charge comprend plusieurs domaines d'intervention s'inscrivant dans une démarche d'éducation thérapeutique :

(suivi médical, prise en charge diététique, activités physiques, suivi psychologique, accompagnement éducatif, accompagnement pédagogique.)

Chaque accompagnement repose sur un projet personnalisé construit avec le patient, sa famille et l'ensemble de nos partenaires.

En fonction de vos besoins, les médecins de l'établissement en lien avec une équipe pluridisciplinaire vous proposeront la prise en charge la plus adaptée.

L'offre de soins

L'hospitalisation de jour en ambulatoire

- Journées de pré-admission
- Journées d'éducation thérapeutique (6 - 18 ans) : Mercredi de La Beline
- Accompagnement à domicile par l'équipe mobile
- Prise en charge à destination des structures médico-sociales
- Suivi après la prise en charge

L'hospitalisation complète en moyen séjour

- 12 - 18 ans (Age recommandé)
- Séjour de 3 mois renouvelable

L'hospitalisation complète en court séjour

- 10 - 18 ans (Age recommandé)
- Séjour pendant les vacances scolaires



A votre arrivée

Nous sommes à votre disposition

N'hésitez pas à vous adresser aux secrétaires à l'accueil si vous avez un doute quant à votre situation ou aux frais restant à votre charge.

Les frais de séjour

La prise en charge est délivrée par votre caisse d'assurance maladie ou par votre organisme de protection sociale. Vous réglerez uniquement le forfait journalier sauf si vous avez obtenu une prise en charge préalable de votre mutuelle.

Une participation financière peut vous être demandée occasionnellement pour certaines activités.

Le droit à l'anonymat

Tout patient peut demander que sa présence dans l'établissement ne soit mentionnée à aucun tiers ou seulement à ceux figurant sur une liste. Si vous souhaitez que votre présence au sein de l'établissement ne soit pas divulguée, signalez-le lors de votre admission au secrétariat.

Les formalités d'admission

Le jour de l'entrée, il sera nécessaire de vous présenter dès votre arrivée au secrétariat avec les documents suivants :

- carte vitale ;
- pièce d'identité du patient ;
- carnet de santé ;
- ordonnance et traitement en cours ;
- photocopie de l'assurance de responsabilité civile.

Par ailleurs, vous devrez signer l'autorisation de soin ainsi que l'autorisation de droit à l'image.

L'hospitalisation de jour

Les patients accueillis dans le cadre des Mercredis de La Beline devront obligatoirement se présenter à l'accueil et au secrétariat médical lors de chaque arrivée et de chaque départ. En cas d'absence, ils sont priés d'informer l'établissement au **03 84 73 08 56** .

La chambre individuelle

L'établissement dispose de plusieurs chambres individuelles. Elles sont attribuées après concertation de l'équipe pluridisciplinaire au regard du projet de soins personnalisé. Elle ne font pas l'objet d'une facturation supplémentaire.

Les horaires d'ouverture

Le service administratif est ouvert du lundi au vendredi :

- Lundi : 08h00 - 12h30 / 13h15 - 17h15
- Mardi : 08h15 - 12h30 / 13h15 - 17h15
- Mercredi : 08h15 - 12h30 / 13h15 - 17h15
- Jeudi : 08h15 - 12h30 / 13h15 - 17h15
- Vendredi : 08h15 - 12h30 / 13h15 - 18h00

Règlement de fonctionnement

Il définit les règles de vie collective au sein de l'établissement et présente les droits du patient et les devoirs du patient. Il est présenté par les éducateurs lors de l'entrée.



L'établissement possède :

- une salle de restauration ;
- plusieurs salles de sport (Escalade, tennis de table, judo...) ;
- une bibliothèque ;
- un terrain de basket ;
- une salle polyvalente (projection de films, soirées, théâtre...) ;
- un espace beauté ;
- une salle de relaxation ;
- des ateliers créatifs et thérapeutiques.
- Un jardin thérapeutique

Votre séjour

Architecture

L'établissement a été réalisé suivant un parti-pris architectural offrant de grands volumes et une circulation intérieure très aérée.

L'hébergement est structuré en 5 secteurs, répartis en chambres de 1 ou 2 lits.

Les unités de vie (U.V.)

- Les patients sont répartis par lieux de vie distincts filles/garçons et en fonction des tranches d'âge.
- Les chambres sont aménagées en deux lits selon une logique d'esthétique et de robustesse (quelques chambres individuelles peuvent répondre au projet du patient).
- Les installations respectent l'intimité de chaque patient.
- Nous tenons compte de l'âge et des besoins de chaque patient lors de l'attribution d'une chambre.

La restauration

Les repas sont composés par les diététiciens, le médecin, en collaboration avec le chef de cuisine, les patients (commission menu) et sont réalisés sur place et avec soin par nos cuisiniers et leur équipe.

Les menus de la semaine sont affichés à l'entrée de la salle à manger.

Les repas sont servis en salle à manger.

L'hébergement

Le personnel du pôle logistique assure l'entretien de votre chambre, de votre linge, la préparation de vos repas ainsi que certains de vos transports.

Les cultes

Toute liberté de culte est respectée.

Les animaux

Pour des raisons d'hygiène, les animaux sont interdits dans l'établissement. Ils doivent être tenus en laisse à l'extérieur de l'établissement.

Le respect d'autrui

Pour préserver le repos de tous, il convient d'utiliser avec discrétion les télévisions, d'éviter les conversations trop bruyantes et de réduire l'intensité lumineuse la nuit.



Le plan interne



Niveau 6

- Salle look

Niveau 5

- Secteur médical
- Mercredis de La Beline
- Salle de relaxation

Niveau 4

- Secteur 3
- Secteur 4
- Secteur 5

Niveau 3

- Administration
- Infirmerie
- Salles d'activités
- Restaurant - cuisine
- Salle polyvalente

Niveau 2

- Secteur 1
- Secteur 2
- Salle groupe de parole

Niveau 1

- Accueil
- Lingerie
- Atelier

Annexe

- Salles de sports
- Terrain de sport
- Salles d'activités



Votre sécurité

La sécurité incendie

L'établissement est équipé d'une centrale de détection incendie automatique. Les consignes en cas d'incendie sont affichées dans toutes les unités de vie ainsi que dans les lieux communs. Prenez-en connaissance dès votre arrivée.

La sécurité alimentaire

Pour des raisons d'hygiène et de sécurité alimentaire, il est interdit d'introduire des aliments dans l'établissement.

L'alcool

Dans votre intérêt et pour votre santé, la consommation d'alcool est interdite.

Le tabac

Depuis le 1^{er} février 2007 et en application du décret du 15/11/2006, il est strictement interdit de fumer dans tous les établissements de santé. Les patients fumeurs peuvent être pris en charge par un médecin de l'établissement.

Les astreintes

Une personne d'astreinte administrative est joignable 24h/24h pendant les périodes d'ouvertures de l'établissement.

L'alarme

L'établissement est équipé d'un dispositif d'alarme empêchant les entrées et les sorties la nuit.

Pour des raisons de sécurité, les fenêtres sont fermées à clé. Seuls les professionnels sont habilités à les ouvrir.

Le dépôt d'objets de valeur

Il est conseillé de ne pas garder d'argent ou d'objets de valeur dans votre chambre. L'établissement n'est pas responsable en cas de vol. L'argent de poche, le téléphone portable, le matériel informatique, hifi, sont confiés aux éducateurs et utilisés à des moments adaptés.

Le parking

Un parking non gardé est à votre disposition à l'intérieur de l'enceinte de l'établissement. L'établissement décline toute responsabilité en cas de vol ou de dégradation des véhicules sur le parking.

Les médicaments

Pour votre sécurité, il est interdit de prendre des médicaments en dehors de ceux prescrits par un médecin. Remettez vos médicaments personnels et la prescription au personnel soignant à votre arrivée.

Cf. règlement de fonctionnement

Identification du patient

Pour éviter les erreurs et les risques que pourraient entraîner une mauvaise identification des patients, l'établissement contrôle systématiquement l'identité des personnes accueillies lors des formalités d'admission puis tout au long de la prise en charge. Un bracelet d'identification vous sera proposé à votre entrée.

La confidentialité

L'ensemble du personnel est astreint au secret professionnel et à l'obligation de réserve. Toutes les informations vous concernant, quels que soient leurs caractères, sont conservées avec une stricte confidentialité.



Le projet thérapeutique individualisé

Définition :

Comme le mentionnent les décrets n° 2008-376 et 377 du 17 avril 2008 à l'activité de soins de suite et de réadaptation, l'équipe élabore pour chaque patient un projet thérapeutique individualisé sous la responsabilité du médecin coordonnateur.

Il s'agit d'une démarche dynamique construite par l'ensemble des acteurs impliqués, soit :

- le jeune et ses parents ;
- l'équipe de la Beline ;
- les médecin prescripteur, et autres éventuels acteurs de santé.

Projet thérapeutique initial :

Il implique la réalisation d'une évaluation initiale (attentes du patients et de sa famille) à partir de laquelle seront dégagés des axes thérapeutiques.

Il est présenté au jeune puis à ses parents au début du séjour. Ensuite, à partir de ces orientations, chaque professionnel détermine avec le jeune des objectifs spécifiques ainsi que des moyens adaptés qui permettront leur réalisation.

Suivi et réajustements :

L'évolution du jeune dans le cadre de son projet thérapeutique est évaluée régulièrement.

A la fin de chaque trimestre, un bilan est restitué au patient et à ses parents dans le cadre d'un entretien individuel. Ce bilan peut conduire à des réajustements voire à une réorientation de la prise en charge vers d'autres professionnels. Un compte-rendu est adressé au médecin prescripteur.

Bilan de fin de séjour et accompagnement

Le bilan de fin de séjour est également pluridisciplinaire. Il est réalisé avec la participation du patient et restitué aux parents. Il s'attache à définir l'orientation la plus appropriée en terme de soins nécessaires ambulatoires.

Parallèlement le patient a la possibilité d'être accompagné par l'équipe de la Beline pendant sa première année de retour à domicile. Les modalités de cet accompagnement (à la Beline ou via l'équipe mobile) sont définies avec le patient et ses parents lors de l'entretien de fin de séjour.



Intervention de l'équipe mobile :

Dans les situations particulières où les parents ne peuvent pas se déplacer, des membres de l'équipe, dans le cadre de l'équipe mobile, peuvent être amenés à se déplacer dans les lieux de vie du patient.



Vos interlocuteurs

Les étudiants et stagiaires

L'établissement est amené à accueillir des étudiants (infirmiers, aides-soignants, éducateurs...) en formation. Ces derniers vous seront présentés par l'équipe et seront amenés à participer à votre prise en charge. Si vous y êtes opposé, veuillez-en faire part au personnel.

Un soutien éducatif

Nous apportons également un soutien éducatif dans le traitement de l'obésité du patient, lui apprenons à gérer son temps libre, à développer ses capacités relationnelles, à exprimer son affectivité.

Nous favorisons l'échange et la discussion et développons l'esprit de créativité. Nous faisons comprendre les conduites et codes sociaux expérimentés par la vie de groupe et permettons l'intégration socioculturelle.

Durant votre séjour, divers professionnels vous accompagnent et élaborent avec vous et votre famille une prise en charge personnalisée qui respecte vos attentes conformément aux principes du projet individualisé.

Le médecin pourra recevoir votre famille sur rendez-vous pris au secrétariat médical ou auprès du personnel soignant.

Des professionnels à votre service

■ Standard

03 84 73 08 56 - salins.ug-bfc@ugecam.assurance-maladie.fr

■ Me Bigeard Dominique - Secrétaire TIM

03 84 73 08 56

■ Me Saillard Emeline - Secrétaire médicale

03 84 73 25 21

■ Infirmierie

03 84 73 36 24

■ Educatif

03 84 73 36 27

Le pôle soins prend en charge les patients tout au long de leur séjour.

- médecins ;
- cadre de santé ;
- enseignants en éducation physique adaptée ;
- diététiciennes ;
- psychologues ;
- infirmières ;
- aides soignantes ;
- secrétaire médicale ;
- éducateurs spécialisés ;
- moniteurs éducateurs ;
- aides médico-psychologiques ;
- animateurs.

Comment reconnaître les professionnels ?

Le personnel est identifié par un badge avec son nom et sa fonction. N'hésitez pas à lui demander toute information dont vous avez besoin durant votre séjour.



La scolarité

La scolarisation est un élément déterminant dans la socialisation, comme pour le développement de la vie relationnelle.

Conformément aux dispositions de l'arrêté du 2 avril 2009 relatif à la création et à l'organisation d'unités d'enseignement dans les établissements et services médico-sociaux ou de santé, l'établissement a passé une convention avec différents établissements scolaires afin de proposer la scolarisation la plus adaptée possible au parcours du jeune et à son projet scolaire ou professionnel. La liste des établissements¹ figure dans le livret d'accueil.

Afin que la scolarisation soit partie intégrante du projet de soin, l'établissement a nommé une éducatrice spécialisée chargée de la médiation scolaire qui a pour mission d'assurer un lien entre La Beline et l'ensemble des établissements scolaires.

1 Les établissements scolaires partenaires

- Collège et Lycée Victor Considérant - Salins-les-Bains
- Collège privé Saint-Anatoile - Salins-les-Bains
- Maison Familiale et Rurale - Blégnay
- Lycée hôtelier et polyvalent Hyacinthe Friant - Poligny
- Collège Jules Grévy (SEGPA) - Poligny
- Centre Scolaire Privé Jeanne d'Arc - Champagnole
- Lycée Polyvalent Paul Emile Victor - Champagnole
- Institut Médico Educatif - Montfort
- Lycée du bois - Mouchard

Soutien scolaire

L'éducatrice spécialisée chargée de la médiation scolaire assure un soutien adapté aux élèves en difficulté momentanée ou ayant des problèmes d'apprentissage. Elle vérifie et contrôle également le travail des élèves suivant une scolarité par téléenseignement.

La scolarisation

- Une scolarisation adaptée hors établissement à l'aide d'un suivi pédagogique individualisé tenant compte de sa problématique.
- Nous permettons de maintenir, voire d'améliorer les acquisitions scolaires.
- Nous facilitons l'accès à la culture et à l'information afin d'accroître ses compétences et ses savoirs.
- Nous aidons l'élève à préparer sa sortie et la continuité de sa scolarité, de son apprentissage ou de sa formation.





La vie quotidienne

Planning d'une journée de prise en charge donnée à titre indicatif

7h00 à 9h00

- Lever
- Toilette
- Petit déjeuner

8h00 à 9h00

- Soins à l'infirmerie
- Départ pour les établissements scolaires

9h00 à 12h00

- Scolarité aménagée
- Rendez-vous médicaux
- Suivi diététique
- Activités physiques adaptées
- Entretiens psychologiques

12h00 à 13h30

- Repas en salle à manger

L'encadrement et la surveillance sont assurés par l'équipe soignante et les éducateurs

13h30 à 17h00

- Scolarité aménagée
- Rendez-vous médicaux
- Suivi diététique
- Activités physiques adaptées
- Entretiens psychologiques

17h00 à 19h00

- Retour des établissements scolaires
- Goûter
- Aide aux devoirs
- Activités physiques adaptées
- Suivi diététique
- Activités socio-culturelles

19h00 à 20h15

- Repas en salle à manger

L'encadrement et la surveillance sont assurés par l'équipe soignante et les éducateurs

20h15 à 21h30

- Aide aux devoirs
- Activités éducatives
- Toilette, coucher

A partir de 21h30

- Nuits

L'encadrement et la surveillance sont assurés par une infirmière et une aide-soignante.



Les contacts avec les familles

Durant les différents séjours à La Beline, la famille est régulièrement associée à la prise en charge.

Dès l'accueil, par le biais de la contractualisation.

- Livret d'accueil envoyé au domicile avant l'entrée ;
- Règlement de fonctionnement présenté par l'équipe éducative le jour de l'entrée.

Par des rendez-vous réguliers.

A votre demande ou à celle de l'établissement.

- Rencontres famille (Samedi)
- Bilans de fin de séjour
- Appels téléphoniques de l'éducateur référent

Le courrier

Vous pouvez vous faire adresser votre courrier à votre nom à l'adresse de l'établissement.

Les permissions de sortie

Les permissions de sortie sont exceptionnelles et autorisées par la direction après avis médical. Pour toute demande de sortie, veuillez adresser un courrier ou un mail à l'attention de la direction de l'établissement.



Usagers, vos droits

Charte de la personne hospitalisée

Principes généraux*

circulaire n° DHOS/E1/DGS/SD1B/SD1C/SD4A/2006/90 du 2 mars 2006 relative aux droits des personnes hospitalisées et comportant une charte de la personne hospitalisée



1

Toute personne est libre de choisir l'établissement de santé qui la prendra en charge, dans la limite des possibilités de chaque établissement. Le service public hospitalier est **accessible à tous**, en particulier aux personnes démunies et, en cas d'urgence, aux personnes sans couverture sociale. Il est adapté aux personnes handicapées.



2

Les établissements de santé garantissent **la qualité de l'accueil, des traitements et des soins**. Ils sont attentifs au soulagement de la douleur et mettent tout en œuvre pour assurer à chacun une vie digne, avec une attention particulière à la fin de vie.



3

L'**information** donnée au patient doit être **accessible et loyale**. La personne hospitalisée participe aux choix thérapeutiques qui la concernent. Elle peut se faire assister par une personne de confiance qu'elle choisit librement.



4

Un acte médical ne peut être pratiqué qu'avec **le consentement libre et éclairé du patient**. Celui-ci a le droit de refuser tout traitement. Toute personne majeure peut exprimer ses souhaits quant à sa fin de vie dans des directives anticipées.



5

Un consentement spécifique est prévu, notamment, pour les personnes participant à une recherche biomédicale, pour le don et l'utilisation des éléments et produits du corps humain et pour les actes de dépistage.



6

Une personne à qui il est proposé de participer à **une recherche biomédicale** est informée, notamment, sur les bénéfices attendus et les risques prévisibles. **Son accord est donné par écrit**. Son refus n'aura pas de conséquence sur la qualité des soins qu'elle recevra.



7

La personne hospitalisée peut, sauf exceptions prévues par la loi, **quitter à tout moment l'établissement** après avoir été informée des risques éventuels auxquels elle s'expose.



8

La personne hospitalisée est traitée avec égards. Ses croyances sont respectées. Son intimité est préservée ainsi que sa tranquillité.



9

Le respect de la vie privée est garanti à toute personne ainsi que **la confidentialité des informations** personnelles, administratives, médicales et sociales qui la concernent.



10

La personne hospitalisée (ou ses représentants légaux) bénéficie d'**un accès direct aux informations de santé la concernant**. Sous certaines conditions, ses ayants droit en cas de décès bénéficient de ce même droit.



11

La personne hospitalisée peut exprimer des observations sur les soins et sur l'accueil qu'elle a reçus. Dans chaque établissement, une commission des relations avec les usagers et de la qualité de la prise en charge veille, notamment, au respect des droits des usagers. Toute personne dispose du **droit d'être entendue** par un responsable de l'établissement pour exprimer ses griefs et de demander réparation des préjudices qu'elle estimerait avoir subis, dans le cadre d'une procédure de règlement amiable des litiges et/ou devant les tribunaux.

* Le document intégral de la charte de la personne hospitalisée est accessible sur le site Internet :

www.sante.gouv.fr

Il peut être également obtenu gratuitement, sans délai, sur simple demande, auprès du service chargé de l'accueil de l'établissement.

LE SOIN POUR TOUS

SANS DISCRIMINATION

 GROUPE
UGECAM
Soigner, rééduquer, réinsérer : la santé sans préjugés

ÉGALITÉ

SOLIDARITÉ

PROXIMITÉ



Votre sortie

Votre avis nous intéresse

Nous avons le souci de vous accueillir dans les meilleures conditions possibles. Plusieurs questionnaires de satisfaction vous seront remis au cours des séjours.

Nous vous remercions de les compléter et de les remettre aux professionnels concernés.

Les formalités de fin de séjour

Une rencontre est organisée entre le patient, sa famille et l'équipe. Le bilan de fin de séjour est présenté au patient et à sa famille. Une copie de ce bilan est transmise au médecin traitant.



Avant de quitter l'établissement, pensez à :

- ◆ récupérer votre carnet de santé à l'infirmierie ;
- ◆ récupérer l'argent et les objets de valeur que vous avez peut-être déposés ;
- ◆ régler vos éventuels frais de séjour ;
- ◆ remplir le questionnaire de satisfaction de fin de séjour.

Veillez disposer d'un moyen de paiement (chèque) le jour de votre sortie pour régler vos frais éventuels à l'accueil.



La prise en charge de la douleur



Votre participation est essentielle, nous sommes là pour vous écouter, vous soutenir, vous aider.

Article L.11110-5 du code de la santé publique « ...toute personne a le droit de recevoir des soins visant à soulager sa douleur. Celle-ci doit être en toute circonstance prévenue, évaluée, prise en compte et traitée... »

La loi du 4 mars 2002 reconnaît le soulagement de la douleur comme un **droit fondamental** de toute personne. « Toute personne a le droit de recevoir des soins visant à soulager sa douleur » article L 1110 – 5 du CSP.

Le CLUD (Comité de lutte contre la douleur)

L'établissement a mis en place depuis 2009 un comité de lutte contre la douleur (CLUD) qui a pour mission de « susciter et animer une culture de la lutte contre la douleur ». Il contribue à définir une politique de soins cohérente en matière de prise en charge de la douleur, de promouvoir et mettre en œuvre des actions dans ce domaine.

Parmi les objectifs généraux, on peut citer :

- l'évaluation de la douleur ;
- la réalisation de protocoles de soins adaptés aux situations douloureuses les plus fréquentes ;
- la réduction de consommation de médicaments et le développement des réponses non médicamenteuses à ces situations douloureuses ;
- l'éducation du patient à la prise en charge de sa douleur ;
- l'adaptation de la pratique de l'activité physique en fonction des douleurs.

Traiter et soulager

- les douleurs nociceptives ;
 - spontanée provoquée par des traumatismes, entorse, choc, fracture, brûlure, gonalgie...
 - induite par les soins avec les bilans sanguins, les vaccinations et les soins, pansements...
- les douleurs neuropathiques : maladie de Lyme, zona ;
- les douleurs psychogène : fonctionnelle sans cause organique identifiée : céphalée, mal de ventre.

Vous avez mal... Votre douleur, parlons-en

Tout le monde ne réagit pas de la même manière devant la douleur ; il est possible d'en mesurer l'intensité. Les différentes échelles ou questionnaires utilisés permettent l'évaluation du traitement et sa réadaptation si nécessaire.

L'établissement est vigilant

Il existe au sein de l'établissement plusieurs instances chargées de la sécurité et de la qualité des soins.

La CME (Commission médicale d'établissement)

Elle a pour mission de superviser :

- le projet médical et le projet de soin ;
- la politique d'accueil et de prise en charge des usagers, (dossier du patient et projet thérapeutique) ;
- l'organisation de la formation continue ;
- l'évaluation des pratiques professionnelles.

Elle se réunit plusieurs fois par an.

Le COVIGERIS (Commission des vigilances et des risques)

Il veille à la qualité et à la sécurité des soins.

Il se réunit 3 fois par an.

Le CLIN (Comité de lutte contre les infections nosocomiales)

Il est composé de professionnels de santé et établit annuellement, dans un souci d'amélioration continue de la qualité, un programme de surveillance, de prévention et de dépistage des infections nosocomiales.

Il se réunit 3 fois par an.

Le CLAN (Comité de Liaison en Alimentation et Nutrition)

Il a pour but de promouvoir la démarche qualité dans les domaines de la restauration et de la nutrition.

Il se réunit 3 fois par an.



Mieux connaître vos droits

Les dispositions concernant vos droits et l'accès aux informations de santé figurent dans la loi n°2002-303 du 4 mars 2002, relative aux droits des malades et à la qualité du système de santé.

La personne de confiance (A partir de 18 ans)

Pendant votre séjour, vous pouvez désigner, dès l'admission par écrit, une personne de votre entourage en qui vous avez toute confiance, pour vous accompagner tout au long des soins et des décisions à prendre.

Sachez que vous pouvez annuler votre désignation ou en modifier les termes à tout moment. Si vous souhaitez en savoir plus sur la personne de confiance, parlez-en aux professionnels. *(cf article L.1111-6 du code de la santé publique)*

Votre droit d'accès au dossier.

Un dossier médical est constitué au sein de l'établissement. Il comporte toutes les informations de santé vous concernant. Le droit d'accès est exercé par le ou les titulaires de l'autorité parentale. A la demande du mineur, cet accès peut avoir lieu par l'intermédiaire d'un médecin.

Vous pouvez également consulter sur place votre dossier, avec ou sans accompagnement d'un médecin, selon votre choix. Les informations ainsi sollicitées ne peuvent être mises à votre disposition avant un délai minimum de 48 heures après votre demande mais elles doivent vous être communiquées au plus tard dans les huit jours. Si toutefois les informations datent de plus de cinq ans, ce délai est porté à deux mois.

Si vous choisissez de consulter le dossier sur place, cette consultation est gratuite. Si vous souhaitez obtenir copie de tout ou partie des éléments de votre dossier, les frais, limités au coût de reproduction (et d'envoi, si vous souhaitez un envoi à domicile) sont à votre charge.

Votre dossier médical est conservé pendant vingt ans à compter de la date de votre dernier séjour.

Si vous souhaitez en savoir plus sur les règles d'accessibilité à votre dossier médical, parlez-en aux professionnels *(cf articles L.1111-7 et R.1111-2 à R.1111-9 du code de la santé publique)*



Mieux connaître vos droits

Informatique et liberté (CNIL)

Le recueil des données vous concernant et faisant l'objet d'un traitement automatisé ne sera effectué qu'avec votre consentement et dans les conditions fixées par la loi n°78-17 du 6 janvier 1978 modifiée, relative à l'informatique, aux fichiers et aux libertés. Ces données sont transmises au médecin coordonnateur responsable des soins et sont protégées par le secret médical. Vous pouvez exercer un droit de rectification ou d'opposition.

L'établissement, les médias et le droit à l'image

L'établissement peut être sollicité comme lieu de tournages ou de reportages par les médias. La réalisation de reportages ou tournages est soumise à autorisation préalable de la direction de l'établissement. Il arrive aussi que nous souhaitions vous filmer, photographier, enregistrer ou interviewer par nous-même ou par un intermédiaire, à des fins institutionnelles et non commerciales. Dans tous les cas, votre autorisation écrite et signée sera demandée. Vous avez le droit d'accepter ou de refuser.

Le statut des mineurs et majeurs protégés

L'établissement applique la réglementation en vigueur concernant le statut des mineurs et majeurs protégés

L'engagement en faveur de la diversité

Les établissements de l'UGECAM BFC s'engagent à respecter le principe de non-discrimination sous toutes ses formes.

Ils garantissent l'égal accès de tous aux soins qu'ils dispensent. Le personnel est recruté sur la base de ses compétences, de ses expériences et de son professionnalisme sans tenir compte de l'origine, de la couleur de peau, du sexe, de langue, de l'âge, du mode de vie ou des convictions.





Vous avez la parole

Comment contacter la CRU ?

■ par courrier à :

SSR LA BELINE
Commission des usagers
2 rue des Tours Bénites
BP 107 - 39110
SALINS LES BAINS

■ par téléphone :

03 84 73 08 56

La commission des relations des usagers (la CRU)

Cette instance veille au respect des droits des usagers et à la facilitation de leurs démarches. Elle contribue également à l'amélioration de la qualité de l'accueil et de la prise en charge des personnes accueillies et de leurs proches.

Les membres de la CRU :

- un membre de la direction : Monsieur Frédéric Bouteille
- un médiateur médecin ; Madame Aurore Thyebault
- une médiatrice non médecin ; Monsieur Olivier Vandecasteele
- l'assistant qualité ; Monsieur Cyrille Kugler
- des représentants des usagers.

Mme Michel Bleuze, membre titulaire UDAF 39 et M. Bernard Menetrier, membre titulaire AFC 39.

La CDU de la MECSS SSR La Beline a été instaurée le 14 novembre 2007.

Un registre de plaintes et de réclamations est à votre disposition à la direction de l'établissement.

Vous pouvez également nous transmettre un courriel à l'adresse suivante :

reclamation.beline.ug-bfc@ugecam.assurance-maladie.fr



SSR La Beline

2 rue des Tours Bénites,

BP 107 - 39110 SALINS LES BAINS

Tél. 03 84 73 08 56

Fax : 03 84 37 90 62

salins.ug-bfc@ugecam.assurance-maladie.fr